

Vote par correspondance

Assemblée Générale Ordinaire

26 Novembre 2020

VOS COORDONNEES

Vous trouverez ces informations dans la convocation que vous avez reçue par courriel

Raison sociale :

Numéro Adhérent :

Nombre de voix :

Merci de cocher la case correspondant à votre vote pour chaque résolution.

Résolution	Favorable	Défavorable	Abstention
Résolution 1 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport.			
Résolution 2 : Après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'année 2019, entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et pris connaissance du contenu des comptes annuels et du résultat de l'exercice 2019, approuve lesdits comptes et le résultat qui en résulte.			
Résolution 3 : Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 aux réserves de l'Association L'AIST La prévention active.			
Résolution 4 : Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte des informations qu'il contient et de l'absence de conventions réglementées nouvelles conclues au cours de l'exercice 2019.			
Résolution 5 : Après avoir entendu la lecture du rapport moral, du rapport financier, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2019 et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.			
Résolution 6 : Décide de modifier la méthode de calcul des cotisations pour l'exercice 2021, pour passer à un calcul « per capita » tel qu'exposé dans le rapport du Conseil d'Administration.			
Résolution 7 : Approuve le budget prévisionnel 2021 tel qu'il lui a été présenté ainsi que le calcul des cotisations qui en résulte.			
Résolution 8 : Décide de donner au Conseil d'Administration la possibilité de revoir à la baisse le montant des cotisations fixées « per capita » en fonction des effectifs en charge au 31 décembre 2020. Cette possibilité devra être utilisée dans le respect de l'équilibre budgétaire tel qu'il a été voté à la 7 -ème résolution.			

Tourner la page s'il vous plait

Résolution	Favorable	Défavorable	Abstention
Résolution 9 : Décide de ratifier la désignation en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration de Madame DABRIGEON représentant l'Entreprise DABRIGEON PATRICK. La durée de son mandat est de trois années. Il viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.			
Résolution 10 : Décide de ratifier la désignation en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration de Madame Patricia DELEPINE représentant la FFB. La durée de son mandat est de trois années. Il viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.			
Résolution 11 : Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.			

Pour être valable, votre vote par correspondance devra parvenir à l'AIST La prévention active
au plus tard le 23 novembre 2020 soit :

- **par email** : assembleegenerale@aistlpa.fr

- **par courrier** :

AIST La prévention active - Assemblée Générale
1 rue des frères Lumière - ZI Le Brezet
63 028 Clermont-Ferrand